

QUEBEC PRECIOUS METALS CORPORATION

Corporation Métaux Précieux annonce la clôture de son placement privé par prise ferme de 6,5 M\$; Newmont Goldcorp augmente sa participation à 19,9 %

Montréal, le 29 novembre 2019 – Corporation Métaux Précieux du Québec (TSX.V : CJC; FSE : YXEP; OTC-BB : CJCFF) (« QPM » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a réalisé la clôture de son placement privé par prise ferme précédemment annoncé de 6 500 000 \$ (le « placement »). Le placement a été réalisé conformément aux modalités et conditions d'une convention de prise ferme intervenue entre la Société et un syndicat de preneurs fermes qui était dirigé par Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., en qualité de syndicateur chef de file, et qui comprenait Corporation Canaccord Genuity (les « preneurs fermes »).

Le placement consistait en l'émission de 8 908 258 actions ordinaires « accréditives » de charité de la Société (les « actions accréditives de charité »), au prix de 0,40 \$ chacune, de 7 105 517 actions ordinaires de la Société « accréditives » au Québec (les « actions accréditives au Québec »), au prix de 0,29 \$ chacune; et de 4 167 273 actions ordinaires de la Société (les « actions »), au prix de 0,22 \$ chacune, pour un produit brut total de 6 540 703 \$ comprenant une émission additionnelle de titres à la suite de l'exercice partiel d'une option de surallocation par les preneurs fermes.

Le produit net tiré de la vente des actions sera affecté aux besoins généraux de la Société et au fonds de roulement. Le produit brut que la Société tirera de la vente des actions accréditives de charité et des actions accréditives au Québec servira à engager des frais d'exploration au Canada (« FEC ») qui constitueront des « dépenses minières déterminées » (termes définis dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada)) dans le projet Sakami et d'autres projets de la Baie-James situés dans la province de Québec, auxquels il sera renoncé en faveur des souscripteurs à une date de prise d'effet tombant au plus tard le 31 décembre 2019, d'un montant total correspondant au moins au produit brut total tiré de l'émission d'actions accréditives de charité et des actions accréditives au Québec.

En contrepartie des services rendus dans le cadre du placement, les preneurs fermes ont touché une commission en espèces de 392 442 \$. À titre de contrepartie additionnelle, la Société a également émis aux preneurs fermes 1 210 863 bons de souscription de rémunération non transférables (les « bons de souscription de rémunération »). Chaque bon de souscription de rémunération permet d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,30 \$ et peut être exercé en tout temps, en tout ou en partie, pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement.

Tous les titres émis dans le cadre du placement seront assujettis à une période de restriction expirant le 30 mars 2020, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada. Le placement reste assujetti à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

QPM a été informée que Newmont Goldcorp Corporation (« **Newmont Goldcorp** ») a exercé son droit d'augmenter sa participation à 19,9 %, après dilution partielle, en acquérant 4 407 808 actions ordinaires de la Société. Newmont Goldcorp détient ce droit en raison d'une convention relative aux droits des investisseurs signée avec la Société en date du 25 avril 2018.

De plus, Newmont Goldcorp a avisé la Société que suivant l'opération, elle est désormais propriétaire de 10 541 042 actions ordinaires et de 3 034 394 bons de souscription, ce qui correspond approximativement à 16,2 % des actions ordinaires émises et en circulation de QPM et à 19,9 % des actions émises et en circulation de QPM, après dilution partielle. Avant la réalisation de l'opération, Newmont Goldcorp était propriétaire de 6 133 234 actions ordinaires et

de 3 034 394 bons de souscription, ce qui correspond approximativement à 13,6 % des actions ordinaires émises et en circulation de QPM et à 19,1 % des actions émises et en circulation de QPM, après dilution partielle. Une copie de la déclaration selon le système d'alerte déposée par Newmont Goldcorp relativement à l'opération sera disponible sur SEDAR sous le profil de QPM. Le siège social de Newmont Goldcorp est situé au 6363 South Fiddler's Green Circle, Suite 800, Greenwood Village, Colorado, 80111.

Certains initiés de la Société, excluant Newmont Goldcorp, ont souscrit un total de 592 718 actions de QPM. La participation de ces initiés constitue une opération avec une personne apparentée au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** »). L'émission de titres aux personnes apparentées est dispensée de l'obligation d'évaluation officielle décrite à l'article 5.4 du Règlement 61-101, en vertu du paragraphe 5.5(b) du Règlement 61-101, et elle est dispensée de l'approbation des actionnaires minoritaires décrite à l'article 5.6 du Règlement 61-101, en vertu du paragraphe 5.7(b) du Règlement 61-101. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important 21 jours avant la clôture du placement, car les détails de la participation de ces initiés de la Société n'avaient pas été confirmés à ce moment-là.

À propos de Corporation Métaux Précieux du Québec

QPM est une société d'exploration aurifère avec de vastes terrains dans la région très prometteuse d'Eeyou Istchee Baie-James, au Québec, à proximité de la mine d'or Éléonore de Newmont Goldcorp Corporation. Le projet phare de QPM est le projet Sakami avec des teneurs significatives et des cibles bien définies prêtes à forer. L'objectif de QPM est d'avancer rapidement le projet à l'étape de l'estimation de ressources minérales.

Pour plus amples renseignements, communiquer avec :

Jean-François Meilleur
Président
Téléphone : 514 951-2730
Courriel : jfmeilleur@qpmcorp.ca

Normand Champigny
Chef de la direction
Téléphone : 514 979-4746
Courriel : nchampigny@qpmcorp.ca

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation
(au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX)
n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*